

Sujet : [INTERNET] NON à UNITECH

De : Plantegenet Marie-Claude <mcplantegenet@gmail.com>

Date : 20/12/2019 14:57

Pour : pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

— Pièces jointes : —

UNITECH.odt

30 octets

Pascal et Marie-Claude PLANTEGENET
11, rue du Petit Bois
52300 SUZANNECOURT

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Nous habitons 11 rue du petit bois à Suzannecourt et donc à moins de 100 mètres de la future implantation de l'usine UNITECH.

Nous sommes **CONTRE** ce projet qui ne va nous apporter que des nuisances, pollution de l'eau, de l'air, des sols, de notre cadre de vie, maisons complètement dévaluées.

Lorsque nous avons construit en 1983, le terrain où va s'implanter Unitech était inconstructible, classé inondable. Incompréhensible alors que cette entreprise ait obtenu l'accord de nos élus. Il est inadmissible de laisser s'installer une laverie nucléaire à proximité d'un village, d'un collège avec des rejets chimiques et de faible radioactivité, sans parler de l'activité de tri de ferrailles provenant du démantèlement de centrales nucléaires au risque de polluer l'eau, la nappe phréatique, les sols et l'air.

En ce moment, les communes de Suzannecourt et Thonnance sont alimentées par une source située au dessus du lieu-dit « Les fourneaux » à Thonnance. Qui peut dire si cette source ne pourra pas diminuer ou se tarir à cause du changement climatique. Sous le futur site où veut s'implanter Unitech se trouve une nappe phréatique d'un grand volume d'eau qui pourrait servir à l'avenir de réserve pour ces 2 villages et donc la nappe risque d'être polluée.

Autrefois, nos côteaux étaient recouverts de vigne. Aujourd'hui, des passionnés relancent cette culture. Déjà 7 hectares sont replantés sur ce territoire du Barrois en cépage champenois. 4 hectares voudraient obtenir le label BIO, nous-mêmes avons planté 60 ares à Suzannecourt dans l'espoir d'obtenir ce label BIO qui est l'avenir.

Après de longues démarches auprès des services de l'état (Agrimer – Viti plantation – et les douanes), nous avons obtenu l'autorisation de replanter en I.G.P. (Indication Géographique Protégée). D'après ces services de l'état, notre territoire « le Barrois » est susceptible, dans l'avenir, de rentrer dans la zone appellation A.O.C. (Appellation Origine Contrôlée).

Avec l'installation de cette laverie nucléaire et tous ces rejets nocifs, pourrions-nous obtenir le label BIO et notre territoire pourra-t-il obtenir l'appellation A.O.C. ? Nous en doutons fort. Pourtant 1 hectare de vigne est égal à 1 emploi à plein temps.

Nous sommes en accord avec les 37 arguments cités dans les autres courriers.

Nous ne sommes pas des scientifiques, mais, en toute conscience, pour nous et les générations à venir, nous disons **NON à Unitech.**